



# BARÈME D'HONORAIRES

## IMMO BROTHER'S REIMS

SARL au capital de 50 000 € - RCS REIMS 898 831 797  
Siège social : 2 Place des Martyrs de la Résistance 51100 REIMS  
Tél : 03.26.51.50.00 - E-mail : reims-sud@laforet.com

## Ventes – Barème à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025

### Honoraires de transaction :

Honoraires de transaction à usage d'habitation \*

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
De 0 à 100.000 €	10 %
De 100.001 à 180.000 €	9 %
De 180.001 à 270.000 €	8 %
De 270.001 à 500.000 €	7 %
Plus de 500.000 €	6 %
Immeuble	7 %
Garage et parking à l'unité	2500 €

\*\*Avec un minimum de 7.500 \*

**Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.**

Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

### Cas particuliers :

**Honoraires au titre d'un mandat de recherche ou de délégation pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence immobilière :**

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.
- Notre agence est dans le cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

### Autres prestations

**Honoraires de rédaction d'acte :** 500 € à la charge de l'acquéreur

**Pré état daté :** 250 € à la charge du vendeur

## VENTES COMMERCES ET ENTREPRISES

PRESTATIONS	BASES	HONORAIRES TTC
Locaux, murs commerciaux, artisanaux, industriels, professionnels, fonds de commerce, fonds libéral, éléments incorporels (droit au bail, clientèle, enseigne)	De 0 à 100.000 €	9,60 %
	De 100.001 à 180.000 €	8,40 %
	De 180.001 à 270.000 €	7,20 %
Immeuble de rapport	De 270.001 à 500.000 €	7,80 %

\*\*Avec un minimum de 9.000 € TTC à la charge du mandant

## Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

	<b>Charge bailleur</b>	<b>Charge locataire</b>
<b>Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail</b>	8 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable	8 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable
<b>État des lieux d'entrée</b>	3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable	3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable
<b>Bail stationnement (parking, garage...)</b>	150 € TTC	150 € TTC
<b>Location meublée : Forfait Entremise et négociation</b>	150 € TTC	X
<b>Bail colocation : Forfait Entremise et négociation</b>	300 € TTC	X

Les honoraires sont plafonnés pour chacune des parties locataire et bailleur à une fois le montant du loyer charges comprises hors-forfait location meublée.

## Honoraires pour les autres types de baux :

	<b>Charge bailleur</b>	<b>Charge locataire</b>
Bail professionnel	<b>GRATUIT</b> pour nos bailleurs	15% HT du loyer annuel, soit 18% TTC
Bail commercial		15% HT du loyer annuel, soit 18 % TTC

## Honoraires d'état des lieux de sortie :

	<b>Charge bailleur</b>	<b>Charge locataire</b>
<b>Etat des lieux de sortie Bail nu</b>	<b>Gratuit</b> pour nos bailleurs en gestion sinon : 3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable	X
<b>Etat des lieux de sortie Bail meublé</b>	<b>Gratuit</b> pour nos bailleurs en gestion sinon : Honoraires surface + forfait location meublée	X
<b>Etat des lieux de sortie Bail commercial ou professionnel</b>	<b>Gratuit</b> pour nos bailleurs en gestion sinon : 5% HT du loyer annuel	X

## Autres prestations :

**Avis de valeur locative :** (Gratuit / non facturé)

**État des risques et pollution (ERP) :** 20 € à la charge du bailleur (obligatoire à chaque relocation)

**Honoraires de gestion :** A partir de 5 % TTC des encaissements perçus pour le compte du bailleur.



## Gestion locative – Barème à compter du 1er janvier 2025

**Agence Laforêt Reims-Epernay**

Annexe au mandat de gestion

PACK BASIQUE 4,16 % TTC 5 % TTC	PACK CLASSIQUE 5 % HT 6 % TTC	PACK CONFORT 7 % HT 8,4 % TTC	PACK SÉRÉNITÉ 10 % HT 12 % TTC

### OFFRE SPÉCIALE MULTIBAILLEURS : N'hésitez pas à nous consulter

#### Prestations initiales :

Etablissement et envoi des avis d'échéances et quittances de loyer	✓	✓	✓	✓
Quittancement et gestion des encaissements de loyer, charges et dépôt de garantie	✓	✓	✓	✓
Etablissement et envoi des comptes rendus de gestion	✓	✓	✓	✓
Révision du montant des loyers en fonction de l'évolution des indices de référence	✓	✓	✓	✓
Contrôle des attestations d'assurance et contrats d'entretien du locataire	✓	✓	✓	✓
Régularisation des charges annuelles	✓	✓	✓	✓
Etat des lieux et décompte de sortie	✓	✓	✓	✓
Rédaction d'actes (avenant, renouvellement des baux)	✓	✓	✓	✓
Vérification de l'état du bien géré à chaque remise en location	✓	✓	✓	✓
Commande et suivi des diagnostics techniques obligatoires (hors frais de diagnostics)	✓	✓	✓	✓
Gestion et suivi des congés locataires/mandant (hors frais de commissaire de justice)	✓	✓	✓	✓
Gestion des impayés/dégradations/non-respect des obligations (hors frais de procédure)	✓	✓	✓	✓
Visite conseil (pré état des lieux de sortie)	✓	✓	✓	✓
Extranet (visibilité du compte bailleur et mise à disposition de documents, loué ou vacant)	1 € / mois			
Frais administratifs par lot (loué ou vacant)	3 € / mois			

#### Prestations complémentaires :

Gestion technique travaux bailleur inférieurs à 300 € : faire exécuter et suivre les travaux	25 € / facture	✓	✓
Gestion travaux spécifiques (rénovation énergétique) : faire exécuter et suivre les travaux	3% des travaux	✓	✓
Gestion et suivi des sinistres : Déclaration, devis, suivi travaux, indemnisation	150 € / sinistre	✓	✓
Règlement des charges de copropriété (sous réserve de fonds disponibles)	10 € / appel	✓	✓
Règlement des factures et taxes diverses (sous réserve de fonds disponibles)	10 € / facture	✓	✓
Gestion technique travaux bailleur supérieurs à 300 € : faire exécuter et suivre les travaux	5% des travaux	✓	✓
Etablissement du document d'aide à la déclaration des revenus fonciers (monopropriété et SCI sur devis)	50 €	50 €	✓
Etablissement document d'aide à la déclaration de TVA (monopropriété et SCI sur devis)	50 €	50 €	✓
Conseil et accompagnement : réglementation énergétique	100 €	75 €	✓
Constitution du dossier type ANAH	200 €	200 €	✓
Monopropriété : visite des parties communes (fréquence à déterminer au mandat)	100 €	100 €	✓
Recouvrement des impayés, représentation par un avocat à la cour pour l'ensemble de la procédure jusqu'à expulsion du locataire (hors frais d'huissier – frais d'huissier estimés entre 400 et 500 €)	600 €	600 €	✓
Assistance à la livraison, suivi des réserves auprès du promoteur (parfait achèvement)	200 €	200 €	✓
Gestion, suivi et contrôle des réserves dans le cadre de la garantie biennale et décennale	200 €	200 €	✓

#### Nos produits assurances :

Assurance contre les risques locatifs (loyers impayés et détériorations immobilières)	2,5 % TTC des sommes encaissées	✓
Assurance propriétaire non occupant (PNO)	A partir de 99 €	A partir de 99 €
Assurance multirisques habitation locataire (MRH)	Sur devis	Sur devis

#### Frais de services annexes :

Représentation ou assistance à la première Assemblée Générale immeuble neuf	300 €	300 €	300 €
Représentation commission départementale de conciliation (préparation dossier + audience)	500 €	500 €	500 €
Représentation en Assemblée Générale	100 € / heure	100 € / heure	100 € / heure
Conseil en Gestion de Patrimoine	100 € / heure	100 € / heure	100 € / heure
Frais administratifs forfaitaires de clôture de compte en cas de rupture du contrat de gestion	200 € par lot	200 € par lot	200 € par lot
Frais administratifs forfaitaires de clôture de compte en cas de rupture anticipée du contrat de gestion - fin de gestion avant la date anniversaire de la signature du mandat.	500 € par lot	500 € par lot	500 € par lot

\* % TTC facturé sur la totalité des encaissements, le coût du pack est à la charge du mandant. Tous les tarifs indiqués sont TTC